



7. Finances
7.1 – Décisions
budgétaires

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2024
N° 2024-019**

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 12/04/2024
- affichage du 12/04/2024 au 11/06/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Présents : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH – Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI – Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI – Emeline BAPTISTA

Excusées/Absentes : Janine DURET (pouvoir à Jean-Claude GAILLARD) – Gulperi BILICI (pouvoir à Lionel CORNATON) – Josiane TOURRES (pouvoir à Lydie GENAUDET) – Aurore DUPLESSIS

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

Date de la convocation :

26 mars 2024

Vote	
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	4

M. Jean-Claude GAILLARD donne lecture des résultats du compte administratif 2023 de la Commune dressé par Mme Marianne DUBARE, Maire, ainsi qu'il suit :

OBJET :

BUDGET COMMUNE
- COMPTE ADMINISTRATIF
2023

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2023 (1)	1 547 464.54	1 758 735.53	324 185.77	762 219.40	1 871 650.31	2 520 954.93
Résultat exercice 2023 (2)		211 270.99		438 033.63		649 304.62
Résultats reportés 2022 (3)		46 810.82	38 547.88			8 262.94
TOTAUX (1) +(3)	1 547 464.54	1 805 546.35	362 733.65	762 219.40	1 871 650.31	2 529 217.87
Résultat clôture 2023 à reporter sur 2024		258 081.81		399 485.75		657 567.56
Restes à réaliser à reporter sur 2024			548 343.34	279 641.26	268 702.08	
Résultat comptable 2023		258 081.81		130 783.67		388 865.48

LE CONSEIL MUNICIPAL, Mme le Maire s'étant retirée de la salle,
L'exposé de M. GAILLARD entendu,

Considérant que le compte administratif 2023 est en concordance avec le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 4 abstentions,

- ADOPTE le compte administratif 2023 de la Commune tel que présenté ci-dessus.
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GAILLARD